

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 657

présenté par
Mme Pochon, M. Guedj et M. Pouzol

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

Compléter l'alinéa 224 par les mots :

« et régionaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'associer les conseils régionaux compétents pour les lycées et la formation.